

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2°.  
PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Deunances, rue Lepelletier, n° 5.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département  
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de  
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

# CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	12 deg. dessus zéro.	62 degrés.	700 millimètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
4 heures 55 m.	11 heures 56 m.	7 heures 18 m.	Nouvelle lune.		6

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 8 mai 1840.

QUESTION DES SUCRES.

Enfin, après de longues hésitations de la part du gouvernement et des chambres, après des débats acharnés entre les partisans des colonies et ceux des fabriques indigènes, voici venir le moment de résoudre la question. Les ajournements, loin d'avoir amélioré la position des fabricants et d'avoir éclairé les législateurs, n'ont fait que prolonger la malaise des uns et augmenter l'incertitude des autres.

Aujourd'hui plusieurs systèmes sont en présence. Celui qui avait été adopté par le ministère du 12 mai, consistant à faire peser sur les sucres indigène et colonial un droit égal de 49 fr. 50 c. par 100 kilogrammes, et stipulant en faveur des fabricants de l'intérieur une indemnité de 40 millions, reste soumis à la chambre sans que le ministère actuel en veuille accepter la responsabilité. La commission a cru devoir revenir à la situation créée par la loi de 1837, c'est-à-dire l'impôt de 16 fr. 50 c. par 100 kil. de sucre indigène et de 49 fr. 50 c. par 100 kil. de sucre colonial, en réduisant à 20 fr. la surtaxe sur le sucre étranger qui paierait encore ainsi 71 fr. 50 c. pour 100 kil.

Il est facile de voir que les deux projets ont été inspirés par un désir de protection exclusive pour l'une ou l'autre industrie, et qu'aucun d'eux ne semble avoir été conçu en vue de l'intérêt de la majorité des citoyens, c'est-à-dire des consommateurs. En effet, le premier système, sous prétexte de soutenir notre marine, sans compter l'anéantissement d'une industrie nationale dont les développements progressifs permettaient d'espérer encore de plus beaux résultats, et qui offrait à l'agriculture d'incalculables ressources, vient imposer au pays un sacrifice de 40 millions, plus 12 à 13 millions environ par an de différence des droits sur les sucres coloniaux à ceux prélevés sur les sucres étrangers, différence dont les colons ne manqueront pas d'accroître leur prix de vente au détriment des consommateurs. Tandis que 12 à 15 millions mis à la disposition du gouvernement suffiraient pour entretenir notre marine; tandis que, même en admettant que les fabriques indigènes doivent être sacrifiées, si l'on imposait également de 36 f., par exemple, les 100 kil., les sucres étrangers et coloniaux, ou même en établissant une surtaxe de 10 f. sur les derniers, à la condition que toutes les importations ne se feraient que par des navires français, non-seulement notre marine trouverait dans le mouvement commercial qui résulterait de cet état de choses un rapide accroissement, nos ports un aliment à leur activité, mais encore il y aurait pour le trésor un accroissement considérable de revenu occasionné par l'augmentation certaine de la consommation. Et que les partisans de l'ordonnance de 1839 n'objectent pas que ce serait ruiner les colonies; pour-quoi épargneraient-ils les planteurs quand ils sont sans pitié pour les fabricants indigènes?

De deux choses l'une: ou le système de protection a pour but de conserver à quelques particuliers le monopole d'une fabrication au détriment de l'intérêt général, et dans ce cas c'est un abus monstrueux qu'il faut abolir; ou il a pour but au contraire de défendre contre la concurrence une fabrication nationale en vue de l'intérêt du pays tout entier, et alors les sucreries indigènes ont aussi des titres à la sollicitude du gouvernement.

Le projet de la commission, tout en faveur des fabricants de l'intérieur, crée à son tour une protection à leur profit, protection qui aura pour résultat non seulement de soutenir le prix du sucre et de faire payer aux consommateurs

trente-trois centimes de plus par livre, c'est-à-dire douze à treize millions sur la quantité aujourd'hui fournie par les fabricants, mais encore de rendre impossible toute concurrence entre les fabrications indigène et coloniale, et qui de plus, en excluant de nos marchés les sucres étrangers, car le droit qui les frappe équivaut à une prohibition, occasionnera d'abord une augmentation exagérée de produits indigènes, et plus tard, si, comme on doit le présumer, de nouveaux procédés permettent d'obtenir de la canne un rendement proportionné à sa nature, une lutte d'autant plus terrible que la production se trouvera ainsi, grâce à des développements imprudents, avoir pris un accroissement hors de proportion avec la consommation.

Ces deux systèmes nous paraissent donc également défectueux, parce que chacun d'eux, en imposant aux consommateurs, c'est-à-dire au pays, d'immenses sacrifices, ne fait que tourner la question au lieu de la résoudre. En effet, les projets de loi présentés ne sont ni la protection, ni la libre concurrence; ce sont des moyens plus ou moins ingénieux de sortir momentanément d'embarras, mais conçus sans aucune prévision de l'avenir. Il s'agit de savoir aujourd'hui s'il est dans l'intérêt d'un pays de chercher à lutter contre la nature pour s'approprier des industries étrangères et à l'aptitude de ses habitants et aux dispositions du sol. Scientifiquement, c'est une question jugée; mais un peuple ne peut pas ainsi aborder *a priori* une semblable question. Il est des antécédents, des faits accomplis, desquels il résulte des intérêts consacrés et un état de choses dont il ne lui est pas permis de méconnaître la puissance.

L'état d'antagonisme entre les nations a engendré ses prohibitions et les protections; chacune cherchant à bénéficier sur ses voisines a dû prétendre à imposer ses produits. De là tant d'existences factices et anormales que les tarifs protègent à peine contre la contrebande; mais ces existences sont des faits qu'il n'est pas possible de détruire d'un coup sans commettre une criante injustice et sans s'exposer à de graves erreurs. Les forces sociales sont des courants qu'on peut détourner peu à peu, mais qu'on ne saurait sans danger arrêter brusquement. D'a reste, parmi les industries que les protections ont transplantées dans des climats étrangers, un grand nombre ont fini par s'acclimater; comment alors juger avec certitude, parmi celles qui n'ont pas encore leurs lettres de naturalisation, celles qui sont sur le point de les acquérir, et ne pas s'exposer à détruire imprudemment le fruit de longs sacrifices, si l'on n'adopte un mode transition qui, tout en ménageant les droits de fait, les soumettrait à une épreuve qui seule déciderait de leur conservation?

Ainsi, nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme très-funeste un projet de loi qui consiste à faire acheter par la France, au prix énorme de quarante millions, l'anéantissement de trois cent quatre-vingt-dix-huit manufactures dont les produits entrent pour un tiers dans notre consommation, dont la création a absorbé d'immenses capitaux, dont la rivalité a maintenu les prix à un taux modéré et dont enfin on ne saurait préciser la destinée. D'un autre côté, il nous semble qu'en maintenant le tarif de 1837 sans réserve indiquée pour l'avenir, on s'expose à donner trop de confiance à la fabrication indigène et à l'engager ainsi à prendre un essor dont la moindre amélioration dans le rendement de la canne la ferait cruellement repentir.

Si par l'effet naturel de la concurrence les colons, se décidant enfin à améliorer les procédés qu'ils emploient, parviennent à extraire de la canne une quantité plus con-

sidérable de sucre, ce qui est probable, puisque cent parties de vésou (jus de canne) en contiennent vingt de sucre, tandis que le suc de betterave en renferme tout au plus dix, l'équilibre que l'on cherche à établir sera de nouveau rompu, et il faudra avoir recours à de nouveaux tarifs ou renoncer au but auquel nous aurons sacrifié les intérêts du consommateur, notre commerce maritime et notre navigation.

La lutte entre ces deux sucres doit avoir tôt ou tard une issue. Il ne s'agit pas de préjuger la question et de condamner d'avance l'un ou l'autre, mais seulement de maintenir les chances jusqu'à ce que l'expérience soit faite, sans compromettre ni les intérêts du pays, ni le sort de notre marine, ni les espérances des sucriers français. Pour y parvenir, le mode le plus raisonnable, selon nous, serait d'adopter les bases du tarif de la loi de 1837 avec accroissement progressif pour le sucre indigène en même temps que dégrèvement pour le sucre colonial, de telle sorte qu'après un intervalle présumé suffisant à la betterave pour obtenir tous les développements dont elle est susceptible, il y aurait égalité d'impôt, et dès lors il y aurait lieu de réduire la surtaxe pour les sucres étrangers. Ce système a l'avantage, tout en ménageant les intérêts engagés, de ne créer aucun monopole et de conduire par degrés à l'application de principes économiques plus équitables et plus féconds que ceux qui nous régissent. C. B.

(Correspondance particulière du Censeur.)

AFRIQUE FRANÇAISE.

TOULON. — Le bateau à vapeur *la Chimère* a mouillé ce matin sur notre rade venant d'Alger. Il annonce que l'armée s'est enfin mise en marche et qu'elle avait déjà remporté de brillants avantages.

Voici les extraits de nos lettres :

ALGER, 2 mai. — Le maréchal, dont je vous annonçais le départ par ma dernière lettre, s'est à peine arrêté à Boufarick pour saluer les princes, et a continué sa route pour Blidah. Il paraît qu'il y a refroidissement entre eux depuis leur conversation sur l'expédition de Dellys.

En arrivant à Blidah, le maréchal a adressé aux troupes une proclamation qui prouve clairement qu'on ne s'arrêtera pas à Medeah et à Miliana, mais qu'on suivra le cours du Chélif, et que le théâtre de l'expédition sera surtout dans la province d'Oran.

Le maréchal avait fait une nouvelle organisation de l'armée; il a formé trois colonnes: celle de droite, commandée par le colonel de Lamoricière; celle de gauche, commandée par le prince royal, et celle du centre, sous les ordres du maréchal.

L'armée s'est ébranlée le 27. Le colonel Lamoricière, avec sa brigade, composée des zouaves, de deux compagnies de tirailleurs de Vincennes, du 17<sup>e</sup> léger, est parti de Coleah et a suivi les collines du Sahel jusqu'au bois des Hadjoutes; elle a parcouru ce bois dans tous les sens et a détruit tous les établissements des Hadjoutes.

Le duc d'Orléans, avec sa division, composée de 4 compagnies de tirailleurs, du 2<sup>e</sup> léger, du 24<sup>e</sup> de ligne, de 4 escadrons de cavalerie, est parti de Blidah, et a suivi le pied de l'Atlas jusqu'à la hauteur du Tombeau de la Chrétienne.

Le maréchal est aussi parti de Blidah avec le restant des troupes (23<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup>, 58<sup>e</sup> de ligne, 3<sup>e</sup> léger, cavalerie), et a suivi le milieu de la plaine jusqu'au Tombeau dont nous avons parlé. Les trois colonnes formaient un effectif d'environ 20,000 hommes, dont 18,000 combattants. 3 ou 4,000 cavaliers d'Abd-el-Kader se sont présentés dans la plaine, au pied des montagnes de l'Afroun; ils étaient commandés par le bey de Miliana. L'ennemi voulait nous barrer le passage de la route qui conduit à Miliana. Les colonnes de gauche et du centre l'ont attaqué vigoureusement, et malgré la vive résistance qu'il a opposée, il a été obligé de plier et de s'enfuir jusqu'au delà de ses montagnes, qui ont été occupées par nos troupes, ainsi que le camp ennemi.

Les Peintres lyonnais

AU SALON DE 1840.

MM. Laurasse, Fonville, Guindrand, Paul Flandrin, Auguste Flandrin, Hippolyte Flandrin, Gleyre, Cornu, Reverchon, Janmot, Perlet, Jacquand, Blanchard, Lavergne, Guichard, Comte-Calix, Thierriat, Saint-Jean. — M. Dantzell.

C'en est fait, les galeries du Louvre sont closes, voilà les portes désertes; le suisse habillé de rouge a déposé sa hallebarde; plus d'équipages sur la place, plus de jolies femmes dans les salles. Trente échelles dressées contre les murs prêtent leurs échelons à une légion d'ouvriers qui décrochent en toute hâte les cadres grands et petits; l'œuvre est définitivement consommée, il ne reste plus qu'à enterrer les morts. Aussi quelques critiques diront-ils: Compère, vous arrivez bien tard pour nous parler de ces choses. Eh! Messieurs, en pareille matière qu'importe un jour de moins ou de plus? Vous êtes à cent lieues de Paris, supposez que vous en êtes à trois cents, et je serai encore arrivé avant l'heure. Malheur à ceux dont le cœur ne bat qu'à jour fixe; à ceux qui, l'œil arrêté sur le calendrier, attendent que minuit sonne le passage d'un mois à l'autre pour savoir s'ils doivent ou non feindre par amour-propre un intérêt qu'ils n'ont jamais senti. Nous voulions faire une dernière visite à ce brillant rendez-vous de tous les talents artistiques de la France et de l'Europe; mais cette fois c'étaient les compatriotes seuls qui nous attiraient. Après les avoir rencontrés dispersés çà et là, nous avions désiré les voir tous réunis, ne cesser qu'avec eux sans souci des étrangers, puis, l'égoïsme du pays natal pleinement satisfait, leur adresser nos adieux en masse et leur dire: Au revoir! Mais la foule toujours pressée, qui qu'en disent les gens intéressés à supprimer les expositions annuelles, la foule nous faisait sans cesse ajourner au lendemain. Ils étaient là comme des amis qu'on suit du regard sans impatience, espérant bientôt leur parler, quand, tout-à-coup

surpris par le terme fatal, j'ai brusquement poussé droit à eux.

Nous avons donc vite feuilleté le livret du salon, et, dépourvus de renseignements sur les artistes nos concitoyens, nous avons cherché parmi tous ces noms ceux qui se recommandaient à notre attention par l'indication d'un domicile lyonnais. D'autres enfants de Lyon, depuis long-temps fixés à Paris, depuis long-temps peut-être, dédaigneux des provinciaux comme s'ils ne l'avaient pas été eux-mêmes, nous sont revenus en mémoire. Tous ont été salués du cœur et de la main, et si quelques-uns échappent à cette rapide revue, ce sera leur faute, sans nul doute; car à quel signe aurions-nous pu reconnaître les nouveaux arrivants, en l'absence de l'indispensable certificat ainsi conçu: M. ... à Lyon?

Enregistrons de suite une agréable surprise. Ah! disions-nous avant l'ouverture du salon, nos paysagistes vont venir; ils viendront, mais chargés de leurs inévitables vues de Suisse et d'Italie, et pas le moindre souvenir des beaux sites qui les environnent. Qu'ils pardonnent cette injustice amenée par leur indifférence antérieure! Quatre paysagistes lyonnais sont présents; tous quatre sont demeurés fidèles à une terre trop abondante en beaux aspects pour être méprisée. Bien que nous ne prétendions pas restreindre leurs pinceaux aux limites du département du Rhône, notre sentiment est qu'il y a dans toute espèce de culte une source de puissance et d'originalité dont l'art profite toujours.

L'auteur d'un joli tableau précédemment exposé et représentant les Marais-Pontins, M. Laurasse, a troqué ce royaume des fièvres contre les bords de la Saône, et, de la terrasse d'une de ces maisons de campagne suspendues au coteau de Sainte-Foy, il s'est complu à prendre de frais ombrages et le cours de la rivière qui semblait dormir à ses pieds; oui, la voilà bien, aujourd'hui calme, verte et riante, puis, après cinq ou six jours de pluie, débordée, mugissante et bourbeuse. M. Laurasse, dont les progrès sont notables depuis l'an passé, paraît encore, ce

nous semble, un peu timide. C'est un tort, car M. Laurasse a le droit d'être beaucoup plus hardi. Les tons de la verdure sont pleins de fraîcheur, les arbres ont de la sève, l'air circule sous les branches, et les teintes rougeâtres du feuillage à droite se détachent harmonieusement de l'ensemble. Qu'il doit être doux de s'asseoir sur ce moelleux tapis de gazon!

M. Fonville, l'un des meilleurs paysagistes lyonnais, talent facile et gracieux, s'est attaqué à une vue prise de l'Ecole vétérinaire. De ces hauteurs maintenant bouleversées et qu'autrefois nous avons souvent foulées côte à côte avec des amis bien chers, l'œil embrasse les deux rives garnies de hauts rochers entre lesquels la Saône coule et s'enfuit vers le centre de la ville. Quiconque a quelque temps habité Lyon, et l'a surtout exploré, ne peut méconnaître le site. Mais, hélas! pourquoi donc ne pas nous le donner franchement, tel qu'il est? pourquoi donc élargir ainsi le lit de la rivière et lui enlever son caractère propre? pourquoi abaisser la montagne de Fourvières et la masse granitique des Chartreux, en les rejetant dans un lointain exagéré et menteur? serait-ce que mes souvenirs me trompent? Du reste, les premier et second plans sont fort beaux; le ciel est lumineux, les nuages légers; la lumière se répand partout et l'air ne manque nulle part, avantage qu'on n'obtient pas de tous les paysagistes. Ces rares qualités font du paysage de M. Fonville un des meilleurs de l'exposition.

Les quatre tableaux de M. Guindrand soutiennent la réputation de cet habile artiste. Son *Effet du soir*, moment solennel où la nature entière marche à grands pas vers le repos, où les dernières magnificences du soleil couchant s'éteignent dans l'ombre qui couvre déjà la terre, était une entreprise périlleuse dans laquelle il a triomphé. Ce champ couvert d'une parure qui tombera bientôt sous la faucille; ces épis si murs, si pleins, dorés d'une si belle couleur, composent aussi un beau tableau que le public lyonnais a pu apprécier avant nous. Plusieurs personnes ont cru voir dans cette œuvre une nouvelle manière de

Chronique Lyonnaise.

Dans cette affaire, qui a été assez importante, les Arabes ont eu 800 hommes hors de combat. De notre côté nous avons eu un petit nombre de morts et environ 150 blessés; parmi les premiers se trouvent un officier et un sous-officier de chasseurs d'Afrique, l'officier d'ordonnance du général de Rumigny, et un jeune et intéressant officier danois, M. Rassloff, qui avait été autorisé à faire en qualité de volontaire la campagne contre Abd-el-Kader; cet officier était connu du prince et il s'est fait tuer sous ses yeux. Parmi les seconds, on cite le lieutenant-colonel du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, M. Millgen, commandant le 2<sup>e</sup> régiment de marche; il a reçu une balle à l'épaule droite, mais on espère que sa blessure ne sera pas mortelle.

Il est arrivé, le 29 avril au soir, quatorze prolonges venant de Blidah, avec des malades et une vingtaine de militaires blessés dans l'affaire de la veille.

Depuis le 28, on ne sait plus rien de l'armée expéditionnaire.

Le rapport du maréchal fera sans doute connaître à la France les noms des officiers et soldats qui se sont distingués à l'affaire du Tombeau de la Chrétienne; tout ce qu'on nous dit ici est si contradictoire, que l'on n'ose écrire aucun nom dans la crainte de se tromper.

On croit que le projet du maréchal était d'abord de s'emparer de Miliana, de revenir ensuite sur Medeah en évitant le passage Teniah, puis de suivre le cours du Chélif jusqu'à Mostaganem. Soit qu'il ait craint de laisser croire à Abd-el-Kader, qui l'attendait à Teniah, qu'il n'osait pas franchir ce passage, soit qu'il ait été amené par le combat du Tombeau de la Chrétienne à s'emparer des montagnes qui séparent la plaine du col de Teniah, il est probable aujourd'hui que l'armée a franchi ce passage et qu'elle est en ce moment à Medeah, où l'on a dû célébrer la fête du 1<sup>er</sup> mai.

Le temps est très-beau depuis le 22 avril, et tout favorise cette expédition qui, comme le dit le maréchal, aura pour résultat de soumettre à la France les tribus qui refusent de reconnaître sa souveraineté et de punir le chef imprudent que nous avions placé sur un piédestal.

Dès que le maréchal sera à Miliana, il expédiera sans doute un courrier à Cherchel, et l'on enverra un paquebot par extraordinaire en France.

Du 28. — Les Arabes sont venus la nuit dernière entre la Ferme-Modèle et Biskadem. Aussitôt la fusillade s'est engagée avec le 58<sup>e</sup> de ligne, et elle est devenue très-vive surtout à quatre heures du matin, au moment où les Arabes se retiraient. Trois colons ont été assassinés. Nous avons eu un soldat tué et quelques blessés. Les ouvriers des ponts-et-chaussées qui travaillaient près du blockhaus de Constantine, à une demi-lieue de Koubi, ont été un moment bloqués par les Arabes; mais ils sont parvenus à se dégager sans accident. La légion étrangère et un escadron de hussards ont voulu tenter de sortir; mais, chargés vigoureusement par les Arabes qui savaient parfaitement que les nôtres ne pouvaient recevoir aucun secours, ils ont été forcés de rentrer.

Nous apprenons aujourd'hui qu'un domestique de M. Boutin a été tué, et que la ferme de ce colon a été incendiée ainsi que celle de M. Crouzilhes.

Les Arabes ont mis des étendards sur les marabouts et s'amuse à faire la fantaisie sous les yeux d'une quinzaine de soldats qui gardent un blockhaus près de l'Arach.

Si, comme on l'avait dit, le maréchal avait laissé seulement de quoi former une colonne mobile de 3,000 hommes, tout cela n'arriverait pas.

MOSTAGANEM, le 29 avril. — Le bateau à vapeur l'Euphrate, qui vient d'Oran où il a transporté trois compagnies du 41<sup>e</sup>, a touché ici, et je profite de cette occasion pour vous annoncer qu'hier après midi Mustapha-Ben-Thamy s'est présenté à la tête de 1,200 cavaliers, croyant s'emparer des troupes. Les gardiens sont parvenus à les mettre à l'abri sous les murs de la ville. Le général a battu aussitôt, et les Arabes, après avoir soutenu notre feu pendant quelque temps, se sont retirés, emportant leurs morts et leurs blessés. Nous avons eu un homme tué et deux blessés.

Nous nous attendons à une attaque plus sérieuse.

CHERCHEL, le 1<sup>er</sup> mai. — Nous nous attendions à être attaqués par les Kabyles du moment que le 17<sup>e</sup> léger est parti, car aux yeux des indigènes c'est reculer que de diminuer les forces d'un point occupé. Quelques chefs de tribus s'étaient présentés au commandant Cavaignac pour faire des propositions de soumission; mais ce n'était là qu'un prétexte, ils venaient voir si effectivement la garnison avait été affaiblie. Le lendemain, nous fûmes attaqués sur tous les points avec beaucoup d'acharnement; les blockhaus avaient beaucoup de peine à se défendre, lorsque le paquebot l'Euphrate, qui se rendait d'Oran à Alger, s'embossa près de la côte et fit un feu bien nourri d'artillerie qui nous aida à mettre les Arabes en fuite. Nous avons perdu deux hommes tués et nous avons eu quelques blessés; les Arabes ont eu une cinquantaine d'hommes mis hors de combat.

Nous nous attendons à de nouvelles attaques.

Il y a quelques jours un petit canot contenant quatre personnes naviguait au-dessous du pont de la Gare, à Vaise. Ce canot vint se heurter contre un des nombreux bateaux stationnaires qui longent le côté droit de la Saône, et le choc fut si violent que des quatre personnes qui s'y trouvaient deux d'entre elles tombèrent à l'eau et auraient infailliblement péri, sans le dévouement d'un courageux citoyen, M. Chambost, négociant à Annonay. Le secours fut aussi prompt que le danger. Sans quitter ses vêtements, il se jeta à l'eau et ramena le jeune Charles A... Ce n'était que la moitié de la tâche, car une autre personne, Marie D..., avait aussi disparu. Ce ne fut qu'après des efforts inouïs qu'il parvint à la retirer. Elle était inanimée, mais de prompts secours n'ont pas tardé à la rappeler à la vie. M. Chambost s'est promptement dérobé aux marques de reconnaissance des spectateurs de son dévouement.

— La Saône continue à décroître et la navigation est devenue d'une difficulté extrême; les arrivages de Bourgogne sont impossibles et le peu de bateaux qui descendent viennent avec des quarts de chargement. La traversée de la ville est elle-même fort pénible et ne pourra plus s'effectuer dans quelques jours, s'il ne survient une crue. En effet, devant le quai Saint-Antoine, dans le seul courant qui réponde à la seule arche navigable du Pont-de-Pierre, s'est formé un banc de gravier qui barre la moitié de la passe et menace de l'intercepter tout entière.

Sur ce banc viennent tous les jours s'enrayer des bateaux de remonte qui courent risque d'être rencontrés par les bateaux de descente et qui forcent à une manœuvre très-difficile et très-dangereuse les bateaux de Couzon qui descendent constamment. L'autorité, qui perçoit les droits de navigation, regarde tout cela d'un œil très-indifférent et fait draguer la Saône sur un autre banc de gravier, du côté où personne ne passe; encore cette drague ne fonctionne-t-elle pas régulièrement.

Quant aux travaux du quai, si bien secondés par la sécheresse, ils marchent avec la célérité proverbiale de l'arc de l'Etoile.

— Jeudi dernier un homme ivre essaya de se noyer dans le lac de Nantua (Ain), mais la fraîcheur de l'eau le fit bientôt reculer.

Le lendemain, le chapeau de cet individu fut encore trouvé sur les bords du lac, et nul ne sait ce qu'est devenu son propriétaire. Mais on ne croit pas qu'il ait repris son projet de suicide.

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1840.

SOIES MOULINÉES.	Balles.	Kilogrammes.	
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mars	457	46,958	91,949
Id., entrées dans le courant d'avril	495	45,011	
Quantités sorties.			
Pour la consommation	456	42,285	44,533
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	22	2,048	
Quantités restant au 30 avril	474	47,616	
SOIES GRÈGES.			
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mars	596	55,598	78,574
Id., entrées dans le courant d'avril	182	24,776	
Quantités sorties.			
Pour la consommation	189	23,212	25,421
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	2	209	
Quantités restant au 30 avril	587	54,953	
BOURRES DE SOIE EN MASSES.			
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mars	6	437	437
Id., entrées dans le courant d'avril	»	»	
Quantités sorties.			
Pour la consommation	»	»	»
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	»	»	
Quantités restant au 30 avril	6	437	
BOURRES DE SOIE CARDÉES.			
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mars	3	292	292
Id., entrées dans le courant d'avril	3	292	
Quantités sorties.			
Pour la consommation	3	292	292
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	»	»	
Quantités restant au 30 avril	»	»	

San-Miniato. Il y a là un remarquable talent de composition. Le prédicateur est à peu près perdu dans l'ombre; en revanche, les femmes qui écoutent à genoux les promesses et les menaces de la parole divine sont vraiment délicieuses. Plusieurs d'entre elles ont des airs de tête charmants et des attitudes ravissantes de grâce et d'expression.

M. Hippolyte Flandrin, le premier d'une famille qui rappelle heureusement les Carraches, n'a exposé cette année que deux portraits; mais ces deux portraits suffisent à démontrer le talent sérieux et profond du jeune artiste. On admire dans le portrait de femme des mains comme l'école de M. Ingres est seule en possession de le faire. Cependant on préfère encore un simple profil qu'on assure être celui de l'auteur. Effectivement, les tons y sont d'une grande vérité, d'une extrême finesse, et font de cette petite toile une des plus belles du salon.

C'est un fait digne de remarque et précieux à noter que la direction actuelle des peintres lyonnais vers les fortes études; ils sont déjà nombreux, les jeunes talents qui tous ont dédaigné les voies battues par leurs devanciers pour embrasser la tâche épineuse d'exprimer les mouvements de l'âme et les hautes pensées. Parmi eux, M. Gleyre apparaît en première ligne avec un fort beau tableau; son *Saint Jean inspiré par la vision apocalyptique* est incontestablement une œuvre excellente. M. Gleyre a su donner à la tête une expression réellement prophétique. La pose de l'évangéliste, pose à la fois noble et simple, résout heureusement une difficulté souvent mal résolue: celle d'être en même temps noble sans emphase et simple sans trivialité. Draperies bien jetées, amples et souples, bon dessin, exécution sévère et bien sentie, telles sont, en somme, les qualités dominantes du travail de M. Gleyre, travail auquel nous voudrions pouvoir consacrer une analyse plus étendue.

Outre le portrait d'une baronne et celui de M. le marquis et de M<sup>me</sup> la marquise de Las Marismas, autrement dits M. et M<sup>me</sup> Aguado, M. Cornu a exposé la tendre *Béatrix* du Dante,

— Nous rappelons à nos lecteurs que la grande fête donnée par la maçonnerie lyonnaise, au profit des ouvriers sans travail, aura lieu le samedi 9 mai, à 8 heures du soir, dans les salons du Grand-Orient, aux Brotteaux.

— Un homme vient de se brûler la cervelle à Jujurieux (Ain). Le malheureux avait appuyé la crosse de son fusil dans le creux d'un arbre. On ignore les causes de son désespoir.

Paris, 6 mai 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GENSEUR.)

La chambre des députés a commencé hier la discussion du projet de loi sur les sucres. Ce débat l'occupera très-probablement pendant plusieurs séances; mais nous doutons fort qu'il en sorte une loi vraiment satisfaisante. Plusieurs fois, depuis dix ans, la chambre s'est vantée d'apporter aux intérêts matériels du pays une sollicitude intelligente et féconde, et cependant, lorsqu'elle a été mise à l'œuvre, elle n'a, pour ainsi dire, réussi qu'à faire des lois qui devaient en quelque sorte blesser mortellement les intérêts qu'elle prétendait protéger. Dans la question des chemins de fer, par exemple, elle a découragé pour longtemps l'esprit d'association qui pourrait, sagement combiné avec l'action gouvernementale, faire marcher la France dans la voie du progrès économique qui serait résulté pour elle du système des rails-ways largement appliqué à son industrie et à son commerce.

Eh bien! il est à craindre que la chambre, dans la question des sucres, n'ait pas la main plus heureuse qu'elle ne l'a eue dans la question des chemins de fer. La loi ne satisfait ni l'intérêt colonial qui est trop exclusif et qui voudrait n'avoir plus à rencontrer sur le marché français le sucre indigène, ni les fabricants de sucre de betterave qui sont ou ruinés ou découragés et qui trouveraient fort commode de rentrer dans les fonds qu'ils ont imprudemment livrés aux chances de la spéculation, ni les consommateurs qui doivent bien penser que, quoi qu'il arrive, l'impôt qui frappe le sucre ne pourra qu'augmenter et que par conséquent il faut plutôt s'attendre à une hausse qu'à une baisse dans le prix des sucres. Le travail de la chambre aura donc pour résultat de mécontenter tout le monde. Il paraît à peu près certain que la majorité de la chambre, repoussant les conclusions de la commission, entrera dans la voie qui doit conduire à l'égalité de droits, et qu'elle portera l'impôt sur le sucre indigène à 27 fr. 50 c., tout en rétablissant le droit de 49 fr. 50 c. précédemment payé par le sucre colonial et qu'une ordonnance de dégrèvement rendue en l'absence des chambres avait réduit de 15 fr.

— Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie diverses promotions faites dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, par M. le ministre de l'instruction publique. Cette publicité donnée à de semblables nominations est une chose toute nouvelle. On ne peut qu'applaudir à l'innovation de M. Cousin, et il serait à désirer que les autres ministres, en pareil cas, suivissent maintenant son exemple.

— On a parlé, il y a quelque temps, du nouveau système de navigation à vapeur, proposé par M. Jouffroy, fils de l'inventeur des bateaux à vapeur. L'innovation qu'il prétend introduire consiste à substituer aux roues motrices un système d'aubes articulées, animées d'un mouvement de va et vient, et agissant toujours dans la direction même de la marche du bateau. Ce système, emprunté au mécanisme naturel que présentent les animaux palmipèdes, est actuellement l'objet d'expériences en grand. Des commissaires nommés par l'Académie des sciences ont assisté à ces expériences et ont reconnu que ce nouveau système méritait ses encouragements.

— Il paraît que le cabinet, dans la prévision du refus de M. Dupont (de l'Eure), destinait la place vacante par la mort de M. Tripier à M. Mottet, ex-procureur-général et député, l'ami intime et le conseiller le plus influent du président du conseil; puis il avait abandonné cette combinaison, et il avait résolu de conférer la place de conseiller à la cour de cassation, accordée à M. Jacquinet-Godard, à M. Pataille, premier président de la cour royale d'Aix, qu'on aurait remplacé par M. Mottet. Cette nouvelle combinaison a encore été abandonnée.

figure à nu-corps où l'on remarque une gracieuse tête et deux jolies mains bien dessinées; mais le tableau principal de ce peintre est un *Christ* destiné à la cour d'assises de Poitiers. Si l'espace le permettait, ce serait ici le lieu de raconter une de ces singulières petites histoires si communes dans la vie des artistes. Son sujet une fois indiqué, M. Cornu avait commencé une composition poétique, ainsi qu'il avait cru avec raison devoir le faire, sans s'informer seulement du prix. Un ange, ministre de la vengeance céleste, amenait deux assassins auprès du cadavre de la victime qu'il leur montrait d'un geste accusateur et solennel; la justice pesait dans sa terrible balance le destin des meurtriers, mais un poignard ensanglanté faisait tomber le plateau du côté du châtiement; au-dessus, la religion consolait et réhabilitait le repentir. Ce ne fut qu'alors qu'on vint à parler de la rémunération allouée pour une si belle scène, quelque chose comme dix-huit cents francs. Vous pensez si le peintre se récria. « Eh bien! lui dit-on, donnez-nous-en pour notre argent; supprimez deux ou trois figures, et livrez-nous le reste. » Il n'est malheureusement que trop vrai qu'il fallut s'y prendre à peu près de cette façon. Le tableau actuel représente le Christ assis sur des nuages; au-dessous sont deux scélérats; le premier, touché par la grâce, implore la miséricorde divine; le second, inaccessible aux remords, tourne le dos au Rédempteur et nous montre en blasphémant sa face hideuse. Le Christ est calme et noble; les draperies, bien ajustées, sont généralement étudiées avec un grand soin, et la couleur, digne d'éloges dans l'ensemble, révèle en plusieurs endroits un excellent coloriste. Il est surprenant que, malgré le dégoût inséparable de tant de contrariétés, M. Cornu ait pu terminer aussi dignement ce travail.

A demain l'examen des œuvres de MM. Reverchon, Perlet, Jacquand, Lavergne, etc. ARTHUR GUILLOT.

l'auteur. Il leur a paru que M. Guindrand y manifestait évidemment l'intention de rendre ses clairs moins étincelants, et d'imposer plus de calme à l'aspect général de sa peinture sans en ternir l'éclat. Ce résultat, dit-on, n'est point l'effet d'un caprice de peintre, mais d'une résolution bien raisonnée. Peut-être sont-ce là des commentaires d'amateurs. Seulement nous dirons qu'en principe il y a toujours quelque danger à abandonner la route où l'on a obtenu de légitimes succès, et que l'artiste seul que ce changement intéresse est apte à en peser l'opportunité et la valeur.

Nous avons été tout joyeux de rencontrer une *Vue de Ville-Barbe* par M. Paul Flandrin. On reconnaît vraiment bien la silhouette des montagnes du fond, là-bas, au loin derrière la ville; puis ce bassin si gracieusement encaissé, et au-dessus un vaste ciel. M. Paul Flandrin, comme M. Fonville, a cru devoir être infidèle à la perspective réelle; c'est dommage. Avec cette méthode, on abâtardit tous les sites; on les prive du cachet qui les distingue pour les ramener à un type monotone. L'étranger sans doute ne saurait apprécier les infidélités du peintre; mais le tableau y perd certainement ce charme vif et saisissant qu'aucune combinaison ne remplace et qui n'est l'apanage que des choses profondément vraies. Des quatre paysages exposés par M. Paul Flandrin, trois sont traités dans une manière un peu sévère; le quatrième, n<sup>o</sup> 593, est exécuté dans un parti tout différent, et prouve que, pour animer ses toiles de teintes plus vives et plus riches, M. Paul Flandrin n'a qu'à le vouloir.

Suivons, puisque nous y sommes, cette remarquable série des Flandrin chez qui l'art de peindre semble être une propriété de famille. La *Vue de San-Miniato à Florence* par M. Auguste, estimable à plusieurs titres, n'est pas, probablement, l'œuvre de prédilection de ce jeune peintre. Son *Repos après le bain* offre des parties d'une belle exécution, particulièrement le dos de la femme qui est debout. Le tableau capital de M. Auguste Flandrin est son *Savonarole* prêchant dans cette même église de

— Nous lisons dans le *Journal de Rouen* :  
« On ne s'est entretenu hier dans notre ville que d'une nouvelle bien malheureuse, la suspension de paiements de la maison de banque Roulland. Il paraît certain que le passif de cette maison s'élève à 2,800,000 f. ; on parle cependant d'un actif de quelque importance. Puisse ce désastre ne pas en entraîner d'autres ! »

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 5 mai.

LOI SUR LES SUCRES.

M. GOUIN, ministre du commerce : La lutte qui existe entre le sucre des colonies et le sucre indigène se représente périodiquement à cette tribune. Étrangers à la présentation du projet, notre premier soin a été de l'examiner attentivement, de l'étudier, de voir s'il était possible de nous l'approprier. Nous avons été d'accord avec la commission, sinon sur tous les points, au moins sur les bases principales du projet.

S'il n'y avait pas eu excès dans la production sur la consommation, s'il y avait eu égalité de droit possible entre les deux industries, aucun intérêt n'aurait souffert. Il n'y aurait pas eu lieu à recourir à des moyens extraordinaires. Telle n'est pas, messieurs, la position des deux industries qui sont aujourd'hui en présence. La production a dépassé la consommation, et les deux industries sont frappées d'un droit inégal. La consommation qui, en 1827, était de 50 millions, est aujourd'hui de 105 millions. La production a augmenté dans une proportion bien plus grande de la part du sucre colonial que de la part du sucre indigène.

Les colonies qui, en 1822, produisaient 8 millions de kilog. de sucre, en produisaient en 1827 52 millions. Elles en produisent maintenant 80 et quelques millions.

M. le ministre, après ce premier exposé des faits, fait l'histoire des progrès de la fabrication du sucre de betterave en France. Accueillie d'abord comme le plus grand des bienfaits et la plus brillante des découvertes, ses développements viennent bientôt jeter l'alarme et nécessiter l'emploi de mesures de protection dans l'intérêt d'une autre industrie à laquelle, indépendamment de ses droits à égale protection, se rattachaient les plus hautes considérations d'intérêt général et de politique.

Après avoir exposé brièvement les divers systèmes qui peuvent se produire, M. le ministre du commerce s'arrête à la proposition de la commission.

La commission, dit-il, propose de fixer à 45 f. le droit sur le sucre des colonies. Ce droit existe depuis long-temps, il n'est pas trop élevé. Ce n'est pas quand le sel paie dix à douze fois sa valeur, quand le tabac paie huit à dix fois sa valeur, que le gouvernement peut trouver ce droit de 45 f. exorbitant. Il y adhère donc. Maintenant il s'agit de savoir quel sera le chiffre du droit à imposer au sucre indigène. La commission propose à cet égard de maintenir le système du projet de 1838 ; nous nous y sommes opposés dans le sein de la commission.

Voici notre opinion formelle : les colonies doivent être assurées de la consommation intégrale de leurs produits par la métropole ; le sucre de la betterave jouira de l'excédant de la consommation. Ainsi, dans notre système, le sucre des colonies aurait un débouché de 80 millions, et le sucre de betterave un débouché de 35 ou 40 millions, plus l'excédant de consommation qui pourra survenir à un droit que nous nous réservons de déterminer dans le cours de la discussion.

M. CUNIN-GRIDAINE, de sa place : Il serait important que, dès à présent, nous fussions informés des intentions du gouvernement. Pourquoi ne dit-il pas son chiffre ?

M. THIERS : De quoi s'agit-il ? Deux systèmes sont en présence : l'un, c'est celui de la commission, à pour but la gestion du maintien des deux sucres colonial et indigène ; l'autre système tend à établir entre les deux sucres une balance. Quand l'un de ces deux systèmes aura été résolu, nous nous expliquerons sur le chiffre.

C'est là, messieurs, l'ordre logique de la discussion. Nous n'en sommes pas arrivés encore aux discussions de détail, aux fixations de chiffres. Cela doit être réservé pour la discussion des articles. Nous en sommes maintenant à la discussion générale. Il ne s'agit que de s'expliquer sur les systèmes. Il ne faut pas compliquer une question par une autre.

M. MERMILLIOD : Je suis étonné des réticences actuelles de M. le président du conseil. Il avait été beaucoup plus explicite devant la commission. La transaction qu'il a l'air d'annoncer a été au contraire rejetée avec dédain.

M. THIERS : Non, le ministre n'a pas abdiqué son rôle, et il le remplira jusqu'à la fin, quelles que soient les difficultés de la question. Le ministre le déclare hautement, il combattra toutes les propositions qui tendraient à l'abolition de la betterave en France.

M. MERMILLIOD, après avoir rappelé tous les faits aujourd'hui reconnus qui démontrent l'importance attribuée si long-temps à la fabrication indigène pour le bien-être des classes ouvrières arrachées à d'autres travaux qui depuis lors manquent de bras, passe ensuite à la question de l'intérêt du trésor et des contribuables, et il s'attache à prouver que de 1828 à 1838 la fabrication du sucre indigène, qui a fourni 220 millions de kilog. exempts de droits et 45 millions frappés seulement d'un droit de 14 f., a produit pour le trésor une perte sèche de 125 millions de francs. En supposant qu'elle se substituât complètement au sucre exotique, la perte du trésor dans une même période et sur une consommation annuelle de 120 millions de kilog. serait de 400 millions, soit 40 millions par année, au droit de 15 f. au lieu de 45 f. ; cette perte énorme retomberait nécessairement sur les contribuables, obligés de pourvoir au déficit du trésor. La condamnation du sucre indigène est donc dans le rapprochement de pareils chiffres et dans ses protestations contre tout accroissement progressif de taxe ; car, ou il trompe sur sa situation pour exercer la pitié, ou il n'est digne d'aucun encouragement, si, après trente ans d'existence, la faiblesse de sa constitution menace de le rendre éternellement à charge au pays.

M. BERVILLE parle en faveur du système de la commission. La séance est levée à six heures et la discussion renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 6 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

À une heure et demie, la séance est ouverte, et le procès-verbal adopté.

M. BESSIÈRES dépose le rapport du projet de loi des crédits supplémentaires.

M. CUBIÈRES, ministre de la guerre, présente un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 38,000 f. sur l'exercice 1840, pour le paiement de la solde des intendants militaires en non-activité.

M. GAUGUIER : Il est près de deux heures et la discussion n'est pas commencée ; dans l'intérêt de nos travaux, nous devrions commencer à midi.

M. LE PRÉSIDENT : Il est vrai que la séance a été indiquée pour une heure, et il serait à désirer que la chambre fût plus exacte. Pour cela l'appel nominal peut être efficace, mais à la condition qu'on ne l'interrompra pas. Quand l'appel nominal est interrompu, il ne peut être inséré au *Moniteur*, et c'est cette insertion qui seule peut avoir un bon effet.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de la loi des sucres.

M. BERVILLE monte à la tribune et continue devant une centaine de membres tout au plus le discours qu'il a commencé hier en faveur de la fabrication du sucre indigène. Après avoir résumé ses paroles d'hier, il dit qu'il ne faut pas perdre de vue que ce travail n'est que le produit du travail libre, tandis que le sucre colonial est le résultat de la culture par les esclaves. On veut réserver aux colonies, sur le marché français, l'écolement de tout le sucre qu'elles peuvent produire et ne demander que subsidiairement le surplus à la production française ; mais on paraît oublier que mille événements peuvent nous priver du sucre colonial, une guerre maritime, par exemple, et surtout l'émancipation si désirable des esclaves.

On invoque l'exemple de l'Angleterre, qui a prohibé par le fait la fabrication du sucre indigène ; mais il n'y a entre la France et l'Angleterre aucune assimilation possible. L'Angleterre est essentiellement coloniale ; la population de ses colonies est à celle de la métropole dans une proportion bien différente de celle qui existe entre les colonies françaises et la France continentale.

M. BERVILLE parle avec force contre l'indemnité qu'il appelle une œuvre de vandales. Mais on commettrait une inconséquence si l'on essayait à un prix énorme de détruire une industrie et de n'être pas sûr de l'avoir détruite. A qui, d'ailleurs, paiera-t-on l'indemnité ? Est-ce à l'industrie du sucre indigène proprement dit, ou bien à la fois à cette industrie et à celles qui s'y rattachent ? Mais il est impossible de ne pas accorder l'indemnité si on tue le sucre indigène. De toute manière, on tombe dans l'absurde et l'impraticable.

M. BERVILLE vote pour le projet de loi amendé.

M. GALOS, député de la Gironde, prend la parole contre le projet de la commission.

L'orateur aurait voulu qu'au lieu de procéder par différence de droits entre les sucres des deux provenances, on eût recours, purement et simplement, au dégrèvement. On éviterait ainsi les immenses difficultés qui se présentent pour la perception de l'impôt du sucre indigène. Augmenter le droit sur le sucre, c'est augmenter la prime de ceux qui s'étudient à échapper à la perception du droit. Sur le sucre colonial, au contraire, le droit ne manque jamais d'être perçu, car il est impossible d'échapper à la perception des droits de douanes.

L'orateur invoque l'intérêt de notre marine. Nous avons grand besoin, selon lui, de donner à cette partie de notre puissance un grand développement, car notre matériel exigerait un personnel de 50,000 hommes, tandis que le nombre de nos marins inscrits est à peine de 35,000 hommes. Or, le meilleur moyen de développer notre marine marchande, c'est de lui donner à transporter des marchandises d'encombrement comme le sucre. Par exemple, on dit tout-à-l'heure que dans les navires français le fret était trop cher. Cela tient à ce que nos navires partant de France ne sont pas certains de trouver dans nos colonies un fret de retour. De là encore la nécessité de faire des navires fins pour retrouver dans la vitesse ce qu'on perd par la jauge.

On dit : Le sucre de betterave est d'autant plus intéressant qu'il doit sa naissance à une grande idée, et son développement aux nécessités du blorus continental. On ajoute que si la guerre venait à éclater, on n'aurait d'autre ressource pour fournir du sucre à la France que celle de la fabrication du sucre indigène. Je ne crois pas qu'une collision comme celle dont on parle soit imminente ; mais, en supposant qu'elle éclatât, les bâtiments neutres ne viendraient-ils pas nous approvisionner de sucre ? L'orateur s'attache à démontrer, comme hier M. Wustemberg, que la culture de la betterave n'a été favorable ni au trésor, ni à l'industrie, ni à l'agriculture ; il se livre à des calculs étendus sur les droits différents proposés par la commission.

Je n'ai pas, dit en finissant l'orateur, la prétention d'indiquer une solution. Ce devoir, cette mission appartient au gouvernement. Je l'engage à se placer au point de vue le plus élevé, à n'envisager que l'intérêt général, à ne se préoccuper que des intérêts du trésor et de notre marine militaire et marchande. Je vote contre le projet de loi.

M. DEFITTE lit un discours en faveur de la fabrication du sucre indigène. La chambre est inattentive et bruyante, et les paroles de l'orateur n'arrivent pas distinctes jusqu'à nous.

Nous remarquons que M. Peyramont, député de Bourgueuil, est de retour à la chambre, malgré ce qu'on avait dit de l'altération de sa raison.

Il est quatre heures, M. Defitte parle toujours.

## Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 6 mai.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour est la continuation de la discussion du projet de loi sur l'expropriation forcée.

« Art. 16. Le jugement sera immédiatement transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement, conformément à l'art. 2181 du code civil. »

La commission propose de modifier ainsi cet article :

« Le jugement ou la convention amiable seront transcrits, immédiatement après les formalités prescrites par l'art. 15 de la présente loi, au bureau du conservateur des hypothèques de l'arrondissement où sont situés les immeubles à exproprier. »

M. DARU, rapporteur, explique les motifs qui ont déterminé la commission à présenter cette modification qui est combattue par M. Vivien et par M. Legrand, commissaire du roi.

M. BARTHE s'attache à démontrer l'utilité de l'amendement de la commission qui a pour objet de prémunir le trésor contre toute réclamation des tiers intéressés.

M. PERSIL pense que la proposition de la commission est fâcheuse pour les créanciers. Il faut que la purge soit obligatoire et non facultative.

M. LEGRAND demande qu'on fixe le chiffre du prix de la propriété pour laquelle la purge sera obligatoire ainsi que l'inscription des conventions amiables.

M. LAPLAGNE-BARRIS repousse la proposition de la commission qui doit multiplier les lenteurs qui seront apportées à l'exécution des décisions de la commission.

M. DARU défend le travail de la commission.

La discussion continue sur l'art. 16 entre MM. Legrand, Barthe et Laplagne-Barris.

Il est 4 heures.

## Faits Divers.

L'Audience, journal judiciaire, rapporte l'anecdote suivante, dont nous lui laissons la responsabilité :

Il se fait un grand bruit, parmi les peintres et les amateurs de tableaux, d'une découverte importante qui vient d'être faite par lady Clavering, cette grande dame si connue de nos artistes par la protection quasi royale qu'elle leur accorde et les largesses dont elle les comble.

Cette dame, chassée de Paris par la fin des fêtes du carnaval et par les premiers rayons du soleil, est allée passer la belle saison à Venise. Trois jours après son arrivée, on lui annonça qu'une pauvre femme voulait absolument lui parler en secret. Toujours bonne et charitable, lady Clavering pressenta qu'il y avait là quelque grande misère à soulager, ordonna qu'on la fit entrer, et bientôt elle aperçut, à la porte de son salon, une jeune femme, d'un visage régulier, aux yeux encore vifs, mais portant sur tous ses traits les traces d'un chagrin profond, d'une de ces peines ineffaçables qui proviennent du cœur et qui ne s'éteignent que lorsque leur foyer est à jamais détruit.

Otant de dessous son *zendado* (mantille à l'usage des femmes du peuple de Venise) un cadre recouvert de toile grossière, elle dit à lady Clavering, du ton le plus pénétré, que la misère la forçait de se défaire de ce qu'elle avait de plus précieux dans le monde, mais qu'elle ne voulait pas voir souffrir ses pauvres enfants tant qu'il lui resterait une ressource quelconque. Parlant ainsi, elle enleva la toile qui recouvrait ce qu'elle avait apporté, et montra aux regards ébahis de lady Clavering un tableau large de deux pieds et demi sur dix-huit pouces de hauteur, représentant, dans un effet de clair-obscur magnifique, le portrait de la pauvre femme regardant d'un air mélancolique des cheveux que le chagrin venait de faire tomber de sa tête, et dans un coin, à l'endroit le plus éclairé du tableau, deux petites filles de la beauté la plus parfaite, mais pauvrement vêtues ; l'aînée était occupée à arranger les beaux cheveux noirs de sa sœur et à y entremêler quelques guirlandes de plantes aquatiques.

La pauvre femme raconta à lady Clavering que, mariée fort jeune à un pêcheur qu'elle adorait, son mari avait péri dans une tempête et lui avait laissé deux enfants. Un soir, plongée dans le plus profond désespoir, elle était dans la situation que représentait le tableau, lorsqu'un homme, venant à passer, regarda par la fenêtre et aperçut ce groupe. Il donna précipitamment quelques ordres à un domestique qui le suivait, et entra seul dans la maison.

L'étranger s'empressa de soulager par quelques douces paroles la malheureuse femme, et bientôt le domestique revint apportant tout ce qu'il fallait pour peindre. L'inconnu, mettant une pièce d'or dans la main de Tognina, lui dit qu'il était artiste, qu'il recherchait de beaux modèles et qu'il désirait la peindre ainsi que ses enfants.

Pendant deux mois, il revint tous les jours chez la pauvre femme et acheva son tableau. Il devait venir le prendre, mais il ne parut pas, et bientôt Tognina apprit qu'un peintre français s'était suicidé. Le signalant qu'on lui donna était conforme à celui de l'inconnu. Le soir, le domestique vint tout éploré lui apporter un petit billet ainsi conçu :

« Ma chère Tognina,

Recevez, je vous en prie, le legs d'un mourant ; je vous fais don du tableau que j'ai laissé chez vous, en récompense des consolations que ce travail m'a procurées.

» LÉOPOLD ROBERT. »

Tognina offrit à lady Clavering de lui vendre le tableau, et on pense bien que cette dame n'a pas manqué de profiter d'une occasion aussi précieuse. Elle a acquis le tableau, mais elle l'a payé assez généreusement pour mettre à jamais l'intéressante Tognina et ses deux charmantes filles à l'abri du besoin. »

## Extérieur.

SUISSE (Valais). — MONTHEY, 30 avril. — On connaît aujourd'hui une partie des nominations au grand conseil des dixains allemands.

On ne connaît pas encore les élections de Conches où, dit-on, on n'avait encore pu parvenir à s'entendre sur les choix.

Voilà donc cette partie du pays lancée dans la rotation constitutionnelle avec ses étoiles plus ou moins nébuleuses, plus ou moins rapprochées du soleil du 3 août ; mais enfin elle marche et c'est déjà beaucoup après tout ce qui s'est passé depuis quinze mois.

On parle de rixes qui ont eu lieu le jour de la foire de Brigüe le 23 courant ; on les attribue à des réactions de la part de ceux qui jusqu'à ce moment, contenus par la teneur du parti exalté, n'osaient manifester leurs dispositions favorables au nouvel ordre de choses. Il est à craindre que ces scènes ne se répètent dans d'autres dixains ; mais il faut s'y attendre dans un moment où des opinions comprimées, des espérances déçues auront à s'harmoniser, et surtout dans un pays où le défaut d'instruction sera long-temps la pierre d'achoppement du progrès de la civilisation. Il faudra que les remorqueurs du vaisseau de l'état redoublent de zèle et de courage, car les retardataires de 1815 n'avanceront qu'en se faisant fortement tirer ; le prestige est resté de sa nature, et envisage la lumière comme des flammes dévorantes. (Nouveliste vaudois.)

ANGLETERRE. — Il résulte des explications données à la chambre des communes par lord Palmerston que les Anglais ont réellement capturé deux bâtiments qui avaient mission de transporter en Egypte des Albanais recrutés par un agent de Mehemet-Aly. Ces bâtiments étaient grecs. L'agent chargé du recrutement a été renvoyé à Malte où les recrues sont restées. Les navires saisis, après une courte détention, ont été relâchés.

— On lit dans le *Standard* :

« Le bruit court dans la Cité que le gouvernement vient de recevoir de Chine la nouvelle que deux navires de la compagnie des Indes, le *Thomas-Coulta* et le *Royal-Saxon*, ont été brûlés par les Chinois et que les équipages ont été égorgés. Jusqu'à ce moment, nous n'avons pu savoir si cette fâcheuse nouvelle provenait d'une source à laquelle on puisse avoir quelque confiance. »

INDES-ORIENTALES. — Nous avons reçu samedi dernier des lettres de Bombay, du 31 mars, apportées par le paquebot anglais *Volcano*, capitaine West, venu de Malte en quatre jours.

Les nouvelles de la Chine qui nous sont parvenues par cette voie vont jusqu'au 20 janvier. Elles annoncent la saisie à Whampoa, par les Chinois, de deux bâtiments qui avaient à bord des marchandises anglaises. L'empereur avait approuvé toutes les mesures adoptées contre les Anglais par le haut commissaire Lin ; et le capitaine Elliot, voyant qu'il n'y avait plus d'accord possible, s'était approché de l'entrée de la rivière de Canton, avec les forces navales placées sous ses ordres, et qui se composaient des deux bricks le *Volage* et le *Hyacinthe*, et de deux autres bâtiments.

Le négociant anglais M. Grible, arrêté par les Chinois, au mois de décembre, et conduit à Canton, n'avait point encore été relâché, à la date des dernières nouvelles, malgré les menaces du commandant de la station anglaise.

L'empereur de la Chine, voulant donner à son grand-amiral un gage de sa satisfaction pour la valeur qu'il avait déployée lors du combat naval qu'il avait livré aux Anglais au mois de février

dernier, lui a assigné, par un édit impérial, une place dans le troisième ciel.

Les préparatifs de l'expédition contre la Chine se poursuivaient avec activité dans les différents ports de l'Inde, mais l'on ne pensait pas qu'elle pût mettre à la voile avant le 1er mai. Trois bâtiments de transport devaient partir de Madras au commencement de mars pour prendre, à Ceylan, un régiment européen, destiné à faire partie de l'expédition.

Il paraît, d'après des lettres de Jallalabad du 18 février, que le froid sévit au Caboul avec une rigueur extrême. Les Hindous en souffraient moins que les Européens, chez qui la mortalité avait été très-grande. L'armée anglaise manquait aussi de vivres, et on attendait avec impatience, à Jallalabad et à Caboul, un convoi considérable, qui était arrivé, le 24 février, au camp de Muttah, sous l'escorte de 2,000 hommes, commandés par

le colonel Wallace. Ce convoi se composait de 2,000 chameaux, dont 460 étaient employés au transport de l'argent et des munitions.

Le lieutenant Connolly, secrétaire de sir W.-H. Mac Naghten, était revenu, le 14 février, à Jallalabad, de son voyage dans le Kafiristan, où il n'avait pu pénétrer bien avant à cause des neiges, qui rendaient les chemins impraticables. Son compagnon de voyage, le sergent Cameron, qui l'avait suivi à Hérat, et qui, étant tombé malade en route, était resté à Peshawar, avait été massacré par un parti de Khybarries.

Le bruit qui avait couru à Bombay que les Russes s'étaient emparés de Chiva est contredit par la *Gazette de Delhi*, du 4 mars. Les dernières nouvelles reçues de la mission de Bokara ne font aucune mention de ce fait. Le capitaine d'artillerie James Abbott était parti pour Chiva à la demande du khan de

cette ville. Dost Mahomed, le souverain détrôné du Caboul, et deux de ses fils, étaient détenus prisonniers à Bokhara, et devaient, dit-on, être livrés entre les mains des Anglais.

Il ne paraît pas que les Anglais songent à évacuer Aden, comme l'ont prétendu plusieurs journaux. Le courrier de Madras, du 3 mars, annonce au contraire qu'ils en renforcent la garnison, et que ce jour-là l'état-major du 10<sup>e</sup> régiment de ligne et un détachement du 25<sup>e</sup> s'étaient embarqués pour cette destination.

La *Gazette de Bombay* du 2 mars annonce que le nombre de lettres expédiées la veille pour l'Europe, par la voie de Suez, s'était élevé à 17,069.

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIERZ.

## Feuille d'Annonces.

### LIBRAIRIE.

#### NOUVEAU BARÈME,

Contenant plus de 60,000 comptes faits, calculés depuis 1 centime jusqu'à 100 francs, pour tout ce qui se vend au poids, au mètre, superficie, capacité et solidité.

1 volume in-8°. — Prix : 2 fr. 50 c.

#### TARIF D'INTÉRÊTS

A tous les taux, pour toutes les sommes et pour tous les jours de l'année.

1 volume in-8°. — Prix : 2 fr. 50 c.

Chez Ayné fils, libraire et marchand de musique, rue Saint-Dominique, 2. (8328)

### ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M<sup>e</sup> Pailleron, avoué à Lyon, place du Plâtre, n° 16.

#### ADJUDICATION DÉFINITIVE

AU VINGT-TROIS MAI MIL HUIT CENT QUARANTE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON sise à Vaise, rue du Chapeau-Rouge, d'une petite construction y attenante, d'un jardin, pré, et d'un espace de terrain à bâtir, le tout contigu, dépendant de la succession d'Antoinette Meunier, estimés par les experts à la somme de seize mille deux cents francs.

Mise à prix..... 7,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Pailleron. (2681)

### ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M<sup>e</sup> Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4.

#### A VENDRE.

MAISONS en ville et dans les faubourgs.

MAISONS DE CAMPAGNE à Sainte-Foy, Ecully, Saint-Cyr, Vaise, les Massues, Charly, dans les prix de 10,000 f. à 80,000 f.

MAISON à Mâcon, du revenu de 3,000.

BELLES PROPRIÉTÉS dans les environs de cette dernière ville.

CAPITAUX de 1,000, 2,000 f. et au-dessus à placer par bonnes hypothèques. (2237)

#### Même étude.

#### A VENDRE.

UNE PROPRIÉTÉ située à Sainte-Foy-lès-Lyon, sur le chemin de Francheville, au territoire de Chochanche, ou Plan-du-Loup, composée d'un logement de maître, bâtiment de cultivateur, cuvier, pressoir, cuve, hangar, écurie, fenil, cour, puits d'eau de source intarissable, terre, luzernière et vigne, le tout clos de murs de trois côtés, contenant environ 2 hectares 25 ares. Cette propriété offre un placement avantageux à un rentier.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> Chazal, et, pour voir la propriété, au sieur Jean Sibelin, qui la cultive. (2238)

(2330) A VENDRE AUX ENCHÈRES,  
DEUX MAISONS

Situées à Vaise, faubourg de Lyon,

L'une place du Chapeau-Rouge, 7, composée de deux corps de bâtiments séparés par une cour; et l'autre rue du Pont de la Gare, avec un jardin contigu dans lequel se trouvent un hangar et une petite construction.

L'adjudication aura lieu le 15 mai 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1, chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

### ANNONCES DIVERSES.

(8311) A vendre.

UNE MAISON DE MAÎTRE ET DE VIGNERON, située à Ecully, ayant cour, pompe, cave, pressoir, cuve, remise, écurie, jardin clos de mur, et environ quatre hectares en vignes, prés, luzerne, terres, le tout en bon rapport. Il y a une pièce d'eau intarissable au milieu des fonds. On donne toute facilité pour le paiement.

S'adresser à M. Cateland, rue Grôlée, n° 19.

(8299) A vendre de gré à gré.

UNE SUPERBE VOITURE DE VOYAGEUR, suspendue, avec grand magasin sur le derrière.

S'adresser, pour la visiter et traiter du prix, à M. Burdet, carrossier aux Brotteaux, près la place Louis XVI, où elle est déposée, ou à M. Desjoyaux, limonadier à la Guillotière, cours Bourbon, n° 16.

(8322) A vendre.

UN TILBURY NEUF, chez M. Mentoux, sellier-carrossier, rue de Puzy.

S'adresser, pour le prix, à M. Théodore, rue Boissac, n° 5.

(8323) A vendre.

UN JOLI CHEVAL DE SELLE pur sang. S'adresser à M. Thevenin, rue Gentil, à la pension de chevaux.

(8329) A vendre de suite.

CABRIOLET tout garni, monté sur quatre roues, à quatre ressorts lancés et deux cous de cygne en fer. Il y a caisse devant et derrière.

S'adresser à M. Billand, charron, rue du Bélier, 10, quartier Perrache, hors des portes.

(8327) A vendre.

UNE ANCIENNE PHARMACIE dans le département de Saône-et-Loire, faisant 10,000 fr. de recette.

S'adresser chez MM. Bruny ainé et Co, rue de l'Enfant-qui-pisse.

(8301) A louer.

DEUX VASTES MAGASINS sur le derrière, pouvant servir d'entrepôt pour les liquides et autres marchandises, à la Guillotière.

S'adresser à M. Riche, marchand de vins, rue d'Ossaris, à la Guillotière.

### AVIS.

MM. les actionnaires de la caisse d'escompte de Vaise sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le 20 mai 1840, à une heure très-précise, en l'étude de M<sup>e</sup> Hennequin, notaire, rue Lafond, pour nommer le syndicat définitif et fixer le dividende.

Pour être admis à l'assemblée, il faut être porteur de dix actions au moins. (7390)

(8317) AVIS.

L'assemblée générale et annuelle des actionnaires de la Société riveraine des bateaux à vapeur sur la Saône l'*Abeille*, annoncée par les journaux du 1<sup>er</sup> mai, aura toujours lieu le 15 mai courant, à midi, à l'ancienne salle Gayet, cours d'Herbouville, nos 17 et 18.

#### AVIS ESSENTIEL.

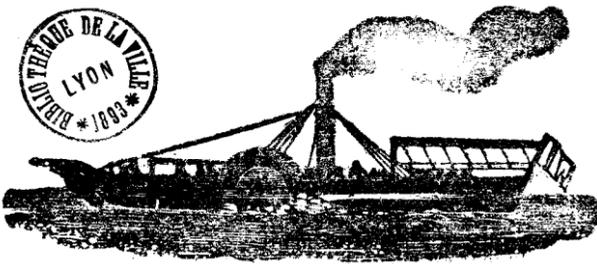
MM. les actionnaires voudront bien se munir de leurs titres d'actions.

### SIROP INCISIF ET DÉPURATIF CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. (2786)

### ENTREPRISE

de Navigation du Haut-Rhône, COURS D'HERBOUVILLE, 4.



### LE

## BATEAU A VAPEUR

### LE LAVARET

fera le service de LYON au SAULT et retour à partir de Samedi 9 du courant.

Départ de LYON à quatre heures du matin. Départ du SAULT à trois heures du soir. (7354)

### SIROP PECTORAL

## DE MOU DE VEAU.

Il guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine.

Se vend, avec une instruction, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (2791)

## Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (2773)

### APPAREILS INODORES PERFECTIONNÉS, POUR LATRINES, A 16 FR.

Chez M. Rigodin-Termet, marchand-faïencier, place des Terreaux, n° 23. (8307)

## GUÉRISON DES MALADIES Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute écrete ou vice du sang

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

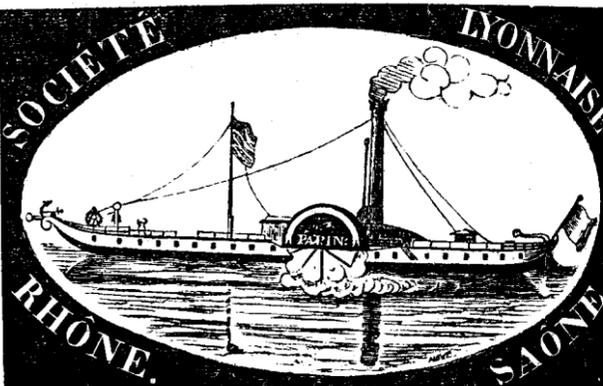
Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23.—A SAINT-ÉTIENNE, à LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)



## LE PAPIN

DU RHONE,

### BATEAU A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS

Samedi 9 mai 1840,

A 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Bureaux : port des Cordeliers, 59.

## MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

### DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPARILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.